



46

Conseil des droits de l'homme

23^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Géorgie

Genève, le 10 novembre 2015

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la Géorgie et la remercie pour sa présentation.

La Suisse félicite la Géorgie pour les progrès réalisés depuis le premier cycle, notamment concernant la surpopulation dans les prisons et le traitement des personnes déplacées.

Préoccupée par les déficiences persistantes du système judiciaire en Géorgie, la Suisse lui **recommande de continuer à renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, afin de garantir le droit à un procès équitable, y compris en augmentant la transparence des méthodes de travail au sein du Conseil supérieur de la Justice, de la nomination des procureurs et de l'allocation des cas judiciaires.** Par ailleurs, la Suisse **recommande à la Géorgie d'introduire dans les meilleurs délais le droit au silence sans restrictions dans le cadre des témoignages, en conformité avec ses obligations internationales en matière des droits de l'homme.**

Dix-sept pour cent des filles en Géorgie sont mariées avant leur 18^{ème} anniversaire. L'adaptation du Code Civil pour lutter contre le mariage forcé et prévenir la pratique de mariages non enregistrés figure dans les Observations finales de juillet 2014 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). La Suisse **recommande à la Géorgie de mettre en œuvre les recommandations du CEDEF pour une meilleure mise en œuvre des obligations découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en particulier d'appliquer de manière efficace l'interdiction des mariages précoces et forcés, y**

compris par le biais de l'adaptation du cadre juridique nationale, en apportant une attention particulière aux groupes vulnérables.

Je vous remercie.

Lukas Heinzer

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve